

Direction : Communauté d'Agglomération de Plaine Commune

Secteur Plaine

REF : Plaine2008001

Signataire : A. ROGE

OBJET : ZAC du Pont Tournant. Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRACL) présenté par la SEM Plaine Commune Développement pour l'année 2006.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 février 1993 créant la ZAC du Pont Tournant,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 mars 1993 confiant par voie de concession l'aménagement de la ZAC du Pont Tournant à la SEM Plaine Commune Développement,

VU la concession d'aménagement de la ZAC du Pont Tournant signée le 24 mai 1993,

VU le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale de la ZAC du Pont Tournant concernant l'année 2006 présenté par la SEM Plaine Commune Développement,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 SEPTEMBRE 2007, approuvant le compte rendu annuel à la collectivité locale de la Zac du Pont Tournant pour l'année 2005 ,

VU le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2006 de la ZAC du Pont Tournant,

A la majorité des membres du conseil, Mme Giulianotti s'étant abstenue.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte Rendu Annuel à la Collectivité présenté par la SEM Plaine Commune Développement, pour la ZAC du Pont Tournant comprenant l'état des dépenses et des recettes arrêté au 31 décembre 2006, le bilan prévisionnel et le plan prévisionnel de trésorerie.

le Maire